

L'OMNIBUS paraît tous les Mercredi et Samedi de chaque semaine et se vend dans les rues pour trois sous; on reçoit aussi des abonnements au prix de une piastre et demie par année, les six premiers mois payables d'avance.

On ne recevra pas d'abonnement pour moins de six mois.
On reçoit aussi des annonces.

L'OMNIBUS

JOURNAL POUR TOUS.

Bureaux d'administration, 25 rue Saint-Vincent.
Toutes lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

Toutes lettres, correspondances ou communications quelconques devront être adressées à SENECA & FRANK, imprimeurs-éditeurs.

L'OMNIBUS est en vente chez les principaux libraires de cette ville.

Montréal, Mercredi, 10 Octobre 1860.

AVIS.

Quelques personnes qui reçoivent notre journal depuis son apparition, c'est-à-dire depuis bientôt 3 mois, pensent seulement maintenant à nous le renvoyer.

Nous les prévenons que nous n'accepterons plus aucun renvoi, à moins qu'on nous fasse parvenir *en même temps le prix de l'abonnement de 6 mois*, chose qui nous paraît excessivement juste, car nous ne pourrions souffrir pendant trois mois, notre journal à qui que ce soit, pour qu'ensuite il lui prenne fantaisie de nous dire qu'il n'y souscrit pas.

Projet de Règlement tendant à augmenter les taxes sur l'eau.

Tout le monde conviendra que c'est une excellente chose d'avoir l'eau dans les conditions où elle est maintenant fournie par la Corporation.

Qui est-ce qui regrette aujourd'hui parmi nous, le régime du porteur d'eau? En été, il était supportable, mais en hiver, il faisait le désespoir de la ménagère, car souvent sa cuisine se faisait attendre au grand détriment du mari qui ne peut et ne doit souffrir aucun retard dans ses heures de repas!

Le porteur d'eau dont le service se faisait attendre, était une vraie calamité pour la famille et tous les consommateurs, qui ne manquaient pas de le charger de malédictions toutes les fois qu'il les désappointait!... Il nous est arrivé plus d'une fois d'être témoin oculaire de scènes plus burlesques que pittoresques dans lesquelles la victoire était toujours chaudement disputée de part et d'autre. En effet le porteur d'eau arrivait toujours justement à l'heure où la ménagère venait de tout ranger dans sa maison et de plus il n'était pas rare de voir à sa suite le *ramoneur*, véritable peste, pour le foyer domestique, demander impérieusement à exercer son état, sous peine d'amende. Heureusement, la Corporation a fait disparaître le premier; qui maintenant nous débarrassera du second?...

"Comme on trouve ça bon, me disait encore l'autre jour, une gentille ménagère, *aux doux yeux*, d'avoir l'eau dans sa maison; c'est une véritable providence, et je ne puis me lasser de reconnaître l'utilité d'un pareil bienfait.—Madame, vous avez raison, lui répondis-je, car pour l'usage que vous en faites, c'est pour vous une grande économie dans votre maison et une *douceur* qui ne vous fera, je pense, jamais regretter le porteur d'eau?"

"A la peine de payer le double du prix, je préférerais encore avoir affaire à la Cor-

poration et *mon mari aussi*, s'empressa-t-elle d'ajouter."

Notre aqueduc n'a pas seulement l'avantage de faire parler ainsi les jolies femmes, mais rend encore un service immense aux propriétaires en général qui ont été si longtemps exposés aux résultats épouvantables de l'incendie. Depuis quelques années, les assurances réduisent considérablement leurs taux, et ce nouveau bénéfice pour le propriétaire est dû uniquement à la présence de notre aqueduc. Les grands feux sont maintenant très rares et nous n'entendons plus parler que de fausses alarmes ou de commencements d'incendie, maîtrisés à l'instant même par nos vigilantes et actives compagnies de pompiers, en sorte que, dans des cas de ce genre, le voisin n'est pas même exposé! Il serait facile de citer ici plusieurs exemples à l'appui de notre avancé. Mais nous n'apprendrions là rien de nouveau à nos lecteurs, et nous savons que dans ce cas, leur propre expérience peut encore mieux leur servir, qu'à nous!

Il ne faut pas être versé bien profondément dans les *sciences spéculatives* pour comprendre les services que rend et est appelé à rendre notre aqueduc.

La difficulté existe ailleurs; et l'on se demande si autant d'avantages retirés d'un aqueduc rapporterait jamais à la ville un revenu suffisant pour atteindre le chiffre extravagant que cet aqueduc a coûté?

Dans les circonstances actuelles, les finances de la Corporation ne peuvent pas être administrées par des hommes plus habiles et plus dévoués que ceux qui en sont chargés, mais ils ne sont pas les maîtres ni les auteurs des engagements qui ébranlent aujourd'hui le crédit de la ville, et si le public est souvent témoin des efforts que ces hommes de cœur font pour vaincre les difficultés, il ne doit pas murmurer, mais se prêter au même but et défendre la même cause. Il ne peut plus être question d'emprunter pour payer et comme la dette est là, il faut y faire face, bon gré mal gré. Notre aqueduc dépense actuellement £40,000, et ses recettes ne donneront jamais plus de £27,000 — laissant un déficit de £13,000 qu'il faut à tout prix combler au moyen de 19,000 locataires d'eau.

L'on peut s'imaginer facilement que ce déficit est un pénible fardeau imposé aux finances de la ville, et l'on ne doit pas s'étonner si la Corporation travaille en ce moment à trouver un moyen pour remédier à un semblable embarras.

Aussi, le Comité des Finances doit donner ce soir un avis de motion devant le Conseil pour soumettre un projet qui consiste tout simplement à augmenter le tarif actuel de 50 pour cent. D'après les renseignements que nous avons pu nous procurer, il paraîtrait que l'augmentation serait supportée par les loyers

de \$100 et au delà, en sorte que les classes moyennes n'en souffriraient point. Par exemple un loyer de \$120 paie aujourd'hui au département de l'eau \$9 — un loyer de \$140, \$10. C'est-à-dire que le tarif actuel augmente d'\$1 par \$20, au lieu que d'après le nouveau, il augmentera d'\$1 de \$10 en prenant pour base \$100. Ainsi un loyer de \$110 paiera \$9, \$120 \$10, etc.

L'on calcule que ce projet pourrait produire une augmentation d'à peu près £16000. Il y aura à déduire de ce montant les frais de collection et ensuite les pertes probables.

Il est certain que ce système rencontrera des obstacles dans le conseil, et, pour notre part, nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de le discuter dans ce numéro.

Une personne fort compétente et dont nous respectons l'autorité, nous a fait part d'un autre système. Que le tarif soit augmenté de 25 par cent, prenant toujours pour base le même loyer comme par le passé \$40, et l'on atteindra pour résultat une augmentation d'à peu près £6,900.

Ensuite que l'on applique la loi qui permet d'imposer 3d dans le £ sur tout propriétaire de maison seulement et sur le loyer, l'on aura une nouvelle augmentation d'à peu près £8,000. Ce dernier système, comme on le voit, ne sera pas aussi productif que le premier mais sera moins lourd. Ainsi par exemple en augmentant de 25 par cent, un loyer de \$40 paie actuellement au département de l'eau \$5, un loyer de \$60, \$6, etc., c'est-à-dire augmente d'1 piastre par 20 piastres.

D'après le nouveau tarif, un loyer de 40 piastres paierait 5 piastres d'eau, un loyer de 55 piastres, 6 piastres, etc., c'est-à-dire augmenterait d'1 piastre de 15 piastres en 15 piastres.

Quant à la loi de 3d dans le £, elle est parfaitement juste, car maintenant qui retire le plus d'avantages de notre aqueduc, du propriétaire ou du locataire? Evidemment c'est le premier qui peut avoir un grand nombre de propriétés et qui cependant est chargé au même taux que le locataire qui ne paie que pour lui seul. Au lieu que l'autre est d'abord protégé, plus ses propriétés, et sans charge extra. Et si les assurances réduisent leurs primes, c'est encore au profit du propriétaire et toujours aux dépens de notre aqueduc. Ce système nous paraît beaucoup plus équitable que le premier, mais comment pouvons-nous donner des conseils aux grands, nous qui sommes si petit!

FRIDOLIN.

— Il y aura séance du Conseil-de-Ville ce soir. Entre autres choses, nous voyons sur les ordres du jour que le conseil statuera sur le mérite de la demande faite par M. le recorder Sexton, qui, à l'occasion de la visite du Prince de Galles avait voulu, lui